



Numéro de l'acte	2024-39-DGSMM
Nature de l'acte	Accusé de réception en préfecture 002-210206402-20240415-2024-39-DGSMM-DE Délibération Date de dépôt en préfecture : 17/04/2024
Matière de l'acte	5.7 Date de réception préfecture : 17/04/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

QUESTION N°2024-39

AFFAIRES SCOLAIRES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONTRIBUTION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LES ELEVES DE CLAIRMARAIS SCOLARISES A ARQUES

RAPPORTEUR :

Madame Corinne REANT
Adjoint au Maire, Affaires scolaires – Jeunesse

Par délibération en date du 2 juillet 2012, fixant les modalités de participation aux frais de fonctionnement des élèves de Clairmarais scolarisés à Arques, il a été convenu de fixer la participation de la commune de Clairmarais au coût moyen par élèves de maternelle et d'élémentaire (constaté sur la base des bilans issus du compte administratif de l'année N-1).

Il convient à ce jour de modifier les modalités de participation de la ville de Clairmarais pour les années scolaires conformément à la convention ci-jointe soit 610,00 euros par élèves maternelles et élémentaires.

La refacturation des années scolaires sera établie pour un montant total de 7320,00 euros en fonction du nombre d'élèves.

Elèves	Année scolaire 2022-2023
Maternelle	3
Elémentaire	9
Total	12

Après avoir entendu son rapporteur,

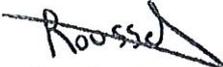
ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention fixant le montant de la participation à 610,00 euros par élèves maternelles et élémentaires pour les années scolaires 2022-2023,

ARTICLE 2 : IMPUTE les recettes afférentes au budget Ville.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

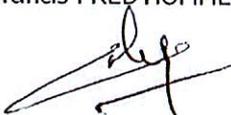
- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 17 AVR 2024 et publication ou
notification le 17 AVR 2024
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL

Fait à ARQUES
Le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Francis PRED'HOMME





Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

Affiché le 17 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quinze Avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Huit Avril accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **24 présents**
- **2 absents non excusés**
- **2 absents excusés sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Madame Corinne REANT.

Monsieur Francis PRED'HOMME est nommé secrétaire de séance.